

D'un canton à l'autre

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Politique

Fribourg: élections au Grand Conseil

Aux dernières élections législatives, 13 femmes ont été élues sur 65 qui se présentaient. 13 femmes sur 131 députés, soit 10 %. Au Parlement précédent, elles étaient 17 ; 3 avaient démissionné, 2 n'ont pas été réélues, il n'y a qu'une nouvelle : Françoise Comte (PS). Il n'y a donc pas de quoi pavoiser. Même si le nombre des candidates correspondait à la pondération féminine du canton. Où les femmes fribourgeoises peuvent être fières, par contre, c'est dans le nombre des voix obtenues par 4 candidates. Elisabeth Dégise (PDC), Claire Nordmann (PS), Gertrude Aebischer (PS), Madeleine Duc-Jordan (PCS) sortent toutes quatre en tête des listes de leur parti. Marie-Thérèse Bochud (PDC) fait également un beau score en Gruyère où elle obtient 40 % des voix environ. Qui dira après ça que la popularité politique est réservée aux hommes ?

Conseil d'Etat

Une femme se présentait également aux élections pour le Conseil d'Etat. En grande première dans le canton de Fribourg. Candidate d'un petit parti, le PCS, Madeleine Duc-Jordan n'a pas réussi à passer la barrière des voix. Mais elle a fait une belle campagne, sans craindre de placer au premier plan des qualités que d'aucuns appelleront féminines, mais qui sont pour nous, femmes, simplement humaines et politiques. Mais si les femmes fribourgeoises avaient vraiment voulu... L'ADF a participé à la campagne en organisant un forum à Marly où les candidates de tous les partis ont eu la possibilité de se présenter, de confronter leurs points de vue, et le public — en majorité féminin — a pu prendre la parole et poser des questions, il est vrai fort timides encore. Relevons le haut niveau des présentations et des discussions. Les femmes présentes ne démentaient pas de la tradition démocratique suisse.

Béatrice GEINOZ-BERSET

Elections communales (suite) (VD)

Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'annoncer que Françoise Champoud (ancienne vice-présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses), élue municipale à Lausanne a reçu, lors du partage des différents dicastères, la direction des écoles. Deux communes (sur 385) ont une femme comme syndic : Claudine Piguet au Chenit et Thérèse Stockmann à Orbe. Félicitations ! Ajoutons que Claudine Piguet, déjà syndic pendant 4 ans (la seule alors) n'était pas candidate, mais la population ne voulait pas du candidat officiel et a voté tout de même pour Claudine Piguet ! (fin au prochain N°). (sch)

Une loi en faveur des femmes (JU)

Joie de Marie-Josèphe Lachat (responsable du Bureau de la condition féminine), flanquée du ministre de la justice et d'un juriste de l'Etat : devant la presse, la présentation d'une nouvelle loi d'aide au recouvrement et de versement de contributions d'entretien. On l'attendait, cette loi, elle est plus belle qu'avant, dans ce sens que l'Etat du Jura a créé un instrument d'aide sociale et non pas un organisme d'assistance.

Comprenez que les bénéficiaires n'auront pas à rembourser l'avance qui leur aura été faite si plus tard leur situation matérielle s'est améliorée. De plus, des éléments de protection des droits de la femme sont stipulés qui vont plus loin que les exigences fédérales.

Cette loi a été étudiée par une commission d'experts, en 1979/80, puis l'avant-projet a été soumis à un groupe de travail pour modifications. Les communes et l'Association jurassienne pour l'Action sociale ont été consultées. Un budget est établi à raison d'un million de francs de charges par année (participation des communes : Fr. 200 000.—). On estime avoir dépensé Fr. 850 000.— dont à déduire 40 % de remboursements.

Trois sortes d'interventions

L'Etat interviendra dans l'aide au recouvrement. Dès qu'une personne devient créancière d'une contribution d'entretien (par exemple, lorsqu'il y a convention ou jugement de divorce), l'aide de l'Etat doit être accordée si la personne victime a effectué les premières démarches qu'elle est en mesure d'accomplir. L'Etat intervient gratuitement, aussi pour l'obtention des allocations familiales ou les indemnités uniques (par exemple, en cas de maternité).

Dans les limites de revenu fixées, les avances peuvent être versées tant que nécessaires lorsqu'il y a des enfants. Le montant de l'avance correspond à la contribution due, jusqu'à un plafond, celui de la rente simple d'orphelin, actuellement de Fr. 440.—

Pour les avances de contribution d'entretien du conjoint sans enfant, six mensualités peuvent être avancées : le temps, en principe, que la personne puisse trouver une solution. Prévu dans les mêmes limites que les avances, les versements provisionnels interviennent lorsque le montant de la contribution n'est pas fixé par une convention ou un jugement, lorsque le débiteur est absent ou n'a pas pu être déterminé. Les personnes qui désirent l'une des formes de cette aide pourront obtenir des renseignements et des formules auprès du secrétariat de leur commune, au Service de l'aide sociale cantonale à Delémont, auprès des services sociaux régionaux.

Anne-Marie Steullet

Crèche Omega : c'est non (BE)

Le Conseil municipal de Bienne refuse les motions urgentes de Sylviane Zulauf demandant le maintien, par la commune, de la crèche Omega. Les autorités ont estimé que la requête n'était pas défendable. (ams)

Neuchâtel : Rafraîchir la mémoire de nos autorités

Au Grand Conseil, la députée socialiste Anne-Lise Stauffer-Grobéty, écrivain, est revenue à la charge sur une question posée par elle au Conseil d'Etat, il y a bien des années.

Faisant valoir que, lorsqu'une plainte est déposée contre un jeune, enfant ou adolescent, coupable d'un vol, le dossier établi sur lui et sa situation familiale est détruit, dans le canton de Fribourg au bout de quelques années, au bout de trois ans dans le canton de Genève, il est par contre conservé à perpétuité dans le canton de Neuchâtel, Anne-Lise Stauffer-Grobéty, n'ayant aucune réponse satisfaisante, demande au Conseil d'Etat s'il n'estime pas qu'une solution plus favorable pour le jeune délinquant ne serait pas préférable, notamment en détruisant le dossier après quelque temps, s'il n'y a pas eu récidive.

Initiative « Pour une meilleure santé publique » (NE)

Estimant que les services, communaux ou privés, de soins à domicile et d'aide extra-hospitalière sont insuffisants, non coordonnés et misérablement financés, le Parti socialiste neuchâtelois a lancé une initiative sous la dénomination « Pour une meilleure santé publique », qui a pour but l'instauration d'une politique cantonale permettant la création de centres médico-sociaux, locaux ou régionaux, bien structurés et efficaces. En répondant aux besoins d'une tranche importante de la population — les personnes âgées surtout —, en donnant aux soins à domicile une meilleure structure et une plus grande extension, le développement de tels centres permettrait également de freiner la hausse des coûts hospitaliers à charge de la collectivité.

De plus, une telle décentralisation permettrait de corriger le déséquilibre qui existe entre les régions rurales, les moins bien servies, et les centres urbains qui le sont beaucoup mieux, en matière de soins hospitaliers.

Actuellement l'Etat assigne une subvention de Fr. 120 000 pour les soins à domicile dans le canton, soit 0,38 % seulement des dépenses cantonales pour la santé publique. (A noter que le centre lausannois des soins à domicile évalue, dans un rapport de 1 à 4, la différence des coûts pour les traitements, soins à domicile et pour l'hospitalisation).

En outre, les soins à domicile servent de stimulant à l'éducation sanitaire et à la médecine préventive, ce qui est loin d'être négligeable.

L'initiative « Pour une meilleure santé publique » doit recueillir 6 000 signatures jusqu'au 22 avril pour aboutir. Si elle les obtient, et si aucun contre-projet ne vient s'y opposer, le peuple sera appelé à se prononcer.

Jenny HUMBERT-DROZ

D'un canton à l'autre

Genève

Salaire inégaux : réponse du Conseil d'Etat

Dans notre numéro de novembre 1981, nous publions la question écrite de M. François Brutsch, député au Grand Conseil du canton de Genève, à propos de salaires inégaux, versés par Manpower, entre hommes et femmes qui préparent les plateaux-repas à l'aéroport de Cointrin.

La réponse du Conseil d'Etat à cette question est la suivante :

« Le Département de l'économie publique, autorité compétente en matière d'inspection et de relation du travail et de la délivrance annuelle de l'autorisation d'exploiter une agence de travail temporaire, préoccupé par le problème posé, est intervenu auprès de l'entreprise Manpower et a constaté qu'à qualification et travail égaux, les salaires entre hommes et femmes sont égaux ; en fait, Swissair dispose pour son personnel de restauration de quatre qualifications différentes, soit :

- des cuisiniers pour la préparation des plats ;
- des aides-cuisiniers ou aides-cuisinières pour la manutention des plats ;
- des manœuvres pour le transport à l'avion et retour ;
- des aides pour prendre les plateaux au retour des avions, trier la marchandise et jeter les détritrus.

Dès lors, les différences de salaires relevées ne sont dictées que par la qualification différente de l'employé, ou un travail différent. Ainsi, un aide-cuisinier ou une aide-cuisinière ont un salaire égal pour un travail égal. Le respect du principe de l'égalité des salaires conformément à la votation du 14 juin est donc respecté.

Enfin, le Conseil d'Etat ne manquera pas de revenir sur l'application du principe précité dans le cadre de sa réponse à la motion concernant « l'application de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans le canton de Genève » (M143).

Au nom du Conseil d'Etat :

Le chancelier :
D. Haenni

Le président :
R. Ducret

Une femme au Parquet (FR)

Le Conseil d'Etat a nommé, le 1er décembre 1981, Anne Guisolan substitut II du procureur général. Par cette nomination, une jeune juriste de 29 ans devient la Fribourgeoise la plus haut placée dans la magistrature. Un journaliste a cru devoir souligner qu'en parvenant à cette charge, le nouveau magistrat « ne reniait pas sa nature de femme ». — (bgd)

Groupes & Associations

GFFD : encore des démissions (BE)

Nous annonçons, dans notre dernière édition, la démission de Geneviève Aubry en tant que présidente du Groupement féminin de Force démocratique (GFFD). Quatre autres membres du comité ont également signifié leur intention de se retirer. (ams)

Infirmiers(ères) : Une décision regrettable (NE)

Faute de dévouement, la section de Neuchâtel — Jura de l'Association des infirmières et infirmiers assistants prononcera sa dissolution lors de sa prochaine assemblée, le 12 février, à Neuchâtel. La présidente de section, Mme Pécaut qui a assumé cette fonction pendant quatorze années, espère néanmoins qu'une telle décision fera réfléchir et suscitera une prise de conscience parmi les membres : Mme Pécaut souhaite qu'un jour, sous l'effet des nécessités, la section renaisse pour promouvoir et défendre cette profession d'aide humanitaire. — (jhd)

A Genève : un groupe d'initiative de l'OFRA

Une quarantaine de femmes se sont rencontrées à Genève au mois de décembre 1981 pour la création d'un groupe d'initiative de l'OFRA en Suisse romande. L'OFRA, Organisation pour la cause des femmes, compte actuellement quelque 1 500 membres en Suisse alémanique, répartis en douze sections cantonales. Les buts de cette organisation sont principalement la lutte pour une société sans discrimination de sexe et l'engagement des femmes pour leurs droits politiques, sociaux et économiques. Le groupe d'initiative genevois se propose de prolonger les actions de l'OFRA en Romandie, où celle-ci n'avait guère de contact jusqu'à maintenant. Une première action a été menée avec succès par le groupe genevois, sous l'impulsion de l'OFRA nationale : un très grand nombre de lettres de soutien à l'OFRA dans son procès contre les tirs d'officiers (voir Suisse) a pu être récolté en Suisse romande par le groupe d'initiative de Genève. Avant d'envisager la création d'une section de l'OFRA à Genève, le groupe d'initiative compte former d'ores et déjà des groupes de travail sur différents thèmes : scolarité, médias, défense nationale, réflexion féministe, et d'autres encore. Une nouvelle réunion a lieu à la fin du mois de janvier, où seront décidés plus en détail les actions à entreprendre et les thèmes à retenir. Il est possible d'obtenir la plateforme et les statuts de l'OFRA en écrivant à l'OFRA, case postale 2, 1227 Carouge. — (cc)

A notre agenda :

Centre-femmes (GE)
Bd St-Georges 5

19 février (soir) : bal masqué.
12 mars : soirée d'atelier : batik, dessin, crochet, etc.
Inscription au 96 66 62.

Maison de la femme (VD)
Eglantine 6, Lausanne

11 février, 14 h. 30 : assemblée générale de l'Union des femmes de Lausanne et de la Fondation Madeleine Moret.

Du 19 février au 6 mars : huiles et estampes de Rudolf Deertz (14 h. 30 à 18 heures, sauf le dimanche).

22 février, 20 h. 15 : présentation de la mode nouvelle (organisée par l'Union suisse des métiers de la mode). Entrée : Fr. 6.— (membres) et Fr. 10.—.

24 février, 15 heures et 20 h. 30 : « Lumière sur un lac », film de Samuel Monachon. Entrée libre.

4 mars, 20 h. 15 : Mieux connaître nos assurances maladie, par Mme J. Monnerat (organisé par la FRC).

Les lundis 1er février, 1er mars et 5 avril, de 9 heures à 10 h. 30 : conseils de couture par professionnelle.

La Mauvaise graine organise : (VD)

6 février, de 14 à 17 heures : « L'auto-examen du sein », film réalisé par l'Ecole du Bon Secours, et exercices pratiques. Ce cours a lieu à l'atelier de danse, rue de l'Ale 30, 2e étage. (Prière de s'inscrire à La Mauvaise graine, 4 pl. du Tunnel, 1005 Lausanne).

Lyceum-Club (VD)
rue de Bourg 15, Lausanne

5 février, 17 heures : Jacqueline Veuve, cinéaste, parle de son travail.

12 février, 17 heures : récital de Marlis Sacchi-Metzler, violoniste et Lotte Gautschi, pianiste.

19 février, 17 heures : Paulette Bordeaux présente Paul Klee, l'homme et le peintre à travers ses lettres (diapos).

26 février, 17 heures : Bertrand Nobs présente son film sur la place Saint-François.

Lyceum - Groupe de Neuchâtel

Jeudi 11 février — Soirée commune au Club de La Chaux-de-Fonds où parlera Mme Perle Bugnion-Secretan de « La Suisse et l'ONU ». Départ du train de Neuchâtel, à 17 h. 24, retour avec celui de 21 h. 44. Pour les détails, consulter le programme de La Chaux-de-Fonds.

Dimanche 28 février — 2e concert du dimanche, à la Salle de musique des Fausses-Braies, donné par Walter Ammann, violoniste et Renate Dänel, pianiste. Au programme, des œuvres de Mozart, Jean Nyder et Grieg.